

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 14 décembre 2021, 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Cédric Métayer, Conseiller du district 1

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Dufresne.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Résolution 388-12-2021
Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Alain Dufresne, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 389-12-2021
Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire Alain Dufresne.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- SUIVI**
3. Suivi des correspondances
4. Mot du conseil municipal

DÉPÔT

5. Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec sur l'adoption du budget et programme triennal d'immobilisations
6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
7. Dépôt du registre de dons
8. Dépôt de la lettre de démission du conseiller du district 4, M. Carl Tremblay

FINANCES

9. Adoption des comptes

GREFFE

10. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021
11. Nomination d'un maire suppléant
12. Nomination de M. Dominic Morin à titre de représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la résidence Le Trèfle d'Or

DIRECTION GÉNÉRALE

13. Confirmation de l'engagement de la Ville à céder un terrain pour l'implantation d'une école primaire

SÉCURITÉ PUBLIQUE

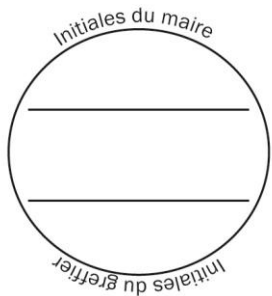
14. Mise à jour de l'organisation municipale de sécurité civile dans le cadre de Plan municipal de sécurité civile

URBANISME

15. Demande de PIIA - 400, rue Auclair (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)
16. Adoption de noms de rues - Développement de la Petite Europe

LOISIRS

17. Demande de subvention dans le cadre d'une initiative citoyenne



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

18. Nomination de M. Dominic Morin comme responsable des questions Famille-ainés (RQFA)
19. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté
20. Autorisation de signature du contrat de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA) pour bibliothèque autonome associée 2022-2024

RESSOURCES HUMAINES

21. Embauche de Mme Caroline Nadeau, à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, régulier, temps plein
22. Ratification de la lettre d'entente #2021-03 intervenue entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5187
23. Autorisation de signatures de l'*Avenant 3 – Philippe Chagnon* du *Contrat traitant des conditions de travail des employés cadres*
24. Motion de remerciements - Départ à la retraite de M. Laval Auclair à titre de préposé à l'équipement et à l'entretien

PÉRIODE DE QUESTIONS

25. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

26. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

3. **Résolution 390-12-2021** **Suivi des correspondances**

Le maire, M. Alain Dufresne, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues.

- Lettre de la Commission municipale du Québec concernant les rapports d'audit sur l'adoption du budget et le programme triennal d'immobilisations

4. **Résolution 391-12-2021** **Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

DÉPÔT

5. **Résolution 392-12-2021** **Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec sur l'adoption du budget et programme triennal d'immobilisations**

La greffière adjointe dépose au conseil municipal, conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, les rapports d'audit de conformité suivants:

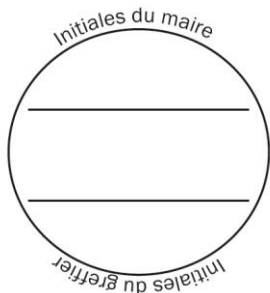
- Rapport de conformité - Adoption du budget
- Rapport de conformité - Adoption du PTI

6. **Résolution 393-12-2021** **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2, tous les élus déposent leurs formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires. La greffière adjointe transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais requis, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé cette déclaration.

7. **Résolution 394-12-2021** **Dépôt du registre de dons**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c., E-15.1.0.1, la greffière adjointe dépose le registre de dons



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

contenant les déclarations de dons reçus par un élu, d'une valeur supérieure à 200 \$.
Aucun don n'a été déclaré pour l'année 2021.

8.
N° de résolution ou annotations

Résolution 395-12-2021

Dépôt de la lettre de démission du conseiller du district 4, M. Carl Tremblay

La greffière adjointe dépose au conseil municipal, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2, un courriel de M. Carl Tremblay, reçu en date du 7 décembre 2021, annonçant sa démission à titre de conseiller municipal du district 4.

La greffière adjointe constate donc la vacance du poste de conseiller du district 4 et annonce qu'une élection partielle aura lieu dans les quatre mois suivant la date de la présente séance du conseil municipal.

FINANCES

9. Résolution 396-12-2021

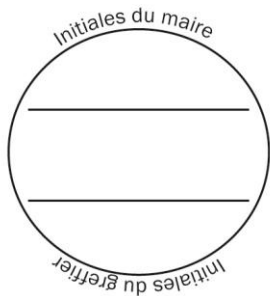
Adoption des comptes

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 8 décembre 2021, d'une somme de 1 891 783,82 \$:

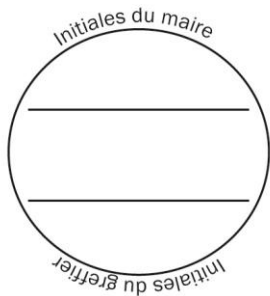
EFFETS PRÉSENTÉS LE 14 DÉCEMBRE 2021	
ABAT Extermination	684,10 \$
Acrobat Reader	275,80 \$
Adobe inc.	118,39 \$
AECOM Consultants Inc.	9 198,00 \$
AIM Éco-Centre	378,27 \$
Air liquide Canada inc.	393,21 \$
Amazon	75,58 \$
Aréo-Feu ltée	2 983,60 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	724,18 \$
Article promotionnel Daniel Dupuis	755,44 \$
Asphalte Lagacé Ltée	239,05 \$
Audrey Girard	10,00 \$
Automatisation JRT inc.	15 268,68 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	72,38 \$
Avantis Coopérative	16,68 \$
Batteries Expert	314,99 \$
Bell Mobilité Cellulaire	986,62 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	139,79 \$
Boivin & Gauvin Inc	1 683,23 \$
Bruno Perreault	636,00 \$
Bureau en gros	53,90 \$
BZ INC.	112,68 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	13 014,02 \$
Canac	681,66 \$
Canva	149,99 \$
Capital Propane inc.	686,15 \$
Carl Legault	2 317,83 \$
Caroline Picard	777,25 \$
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	143,72 \$
CIMA +	3 133,07 \$
Cintas Canada Limitée	691,84 \$
Club de l'âge d'or Ste-Brigitte-de-Laval	750,00 \$
CMP MAYER INC	21 086,43 \$
COMBEQ	270,19 \$
Comik Design	384,53 \$
COMOC Services Paysagers inc.	1 671,73 \$
CONFIAN	572,86 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Construction C.R.D. inc.	(1 000,00) \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Construction C.R.D. inc.	(1 000,00) \$
Construction C.R.D. inc.	988,00 \$
Côté Fleury	53,81 \$
CTM Québec inc.	158,34 \$
Dan électrique inc.	2 463,74 \$
Desharnais centre du camion	3 852,11 \$
Dollarama S.E.C.	308,69 \$
École nationale des pompiers	3 171,14 \$
Éco-vert entretien paysager inc	8 186,50 \$
Employé # 253	850,00 \$
Employé # 279	140,00 \$
Employé # 337	35,81 \$
Employé # 405	34,00 \$
Employé # 551	125,00 \$
Employé # 552	25,00 \$
Employé # 559	25,00 \$
Énergie Valero inc.	3 607,84 \$
Entreprises G.N.P. inc.	1 209 272,25 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	5 988,48 \$
Équipement Médical Rive Nord	87,94 \$
Eurofins EnvironeX	705,66 \$
Fédération québécoise des municipalités	145 984,33 \$
Fondation CSN 06840	1 153,86 \$
Fonds d'information sur le territoire	320,00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 308,73 \$
Garage René Bertrand inc	646,74 \$
Garda World	286,46 \$
Gérald Smith	800,00 \$
Gestock inc.	225,00 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	18,02 \$
Gravel Bernier Vaillancourt avocats, en fidéicomis	4 074,92 \$
Groupe financier AGA inc.	1 562,78 \$
Groupe Négotel inc.	600,68 \$
Groupe Pub Action	183,96 \$
GSI Environnement	1 252,49 \$
Hydro Québec	19 825,07 \$
Icloud forfait stockage	4,24 \$
IGA 8162	191,66 \$
Industrielle Alliance 02579	36 592,60 \$
Innotex inc.	71,20 \$
Innovision+	6 865,88 \$
Introspection	2 069,55 \$
JD Innovation extérieure	3 449,25 \$
Jocelyne Binet	115,07 \$
La bulle boutique	45,95 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	18 145,35 \$
L'Ange Gardien Ford	1 930,80 \$
Le Club de Soccer SBDL	7 896,00 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	794,32 \$
Le journal de Québec	13,79 \$
Le Soleil	14,89 \$
Les entreprises L.T.	5 438,65 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	232,41 \$
Les Pétroles Irving inc.	1 056,17 \$
Librairie Pantoute	140,44 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	2 987,86 \$
Location d'outils Beauport inc.	184,40 \$
Lumen	114,87 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	3 994,04 \$
Macpek Inc	236,30 \$
Maison des Jeunes La Barak	6 500,00 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	2 058,29 \$
Mécanique J. Clair	4 077,55 \$
Microsoft	1 189,80 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Ministre du Revenu du Québec	41 343,18 \$
Municipalité de Lac Beauport	3 941,77 \$
Nathalie Parent	824,09 \$
OBV Charlevoix Montmorency	11 334,23 \$
Ogé	877,50 \$
PEEQ Construction Inc.	666,86 \$
PG Solutions Inc.	53 883,00 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	2 733,46 \$
Pluritech Ltée	33 677,91 \$
Pro style lettrage	609,37 \$
Protection incendie PC inc.	415,70 \$
Publicité Facebook	37,25 \$
R.M. Leduc & Cie	1 469,27 \$
Receveur Général du Canada	19 270,60 \$
Régulvar	469,97 \$
Restaurant Le Lavalois	18,52 \$
Richard & Cie	131,54 \$
Robitaille Équipement inc.	1 084,44 \$
Roulements Harvey Inc.	258,06 \$
S.S.Q. Groupe financier	11 764,10 \$
Samson et Frères inc.	21 201,39 \$
Sani Charlevoix inc.	957,17 \$
Sani Orléans inc.	6 018,57 \$
Sani-Fontaines	321,93 \$
SCFP	1 276,35 \$
SCFP - Section locale 5187	1 241,46 \$
Sébastien Rayé	26,43 \$
Sel Icecat Inc.	20 368,52 \$
Shell Fleet Plus	4 474,66 \$
Société des alcools du Québec	500,00 \$
Société Immobilière Sainte-Brigitte inc.	1 375,00 \$
Société Plan de Vol -IdSide	4 645,00 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 274,59 \$
Société québécoise d'information juridique	39,38 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	36,19 \$
S-Pace signalétique inc	976,71 \$
Styve Charron	1 000,00 \$
Terrassement G.M.C. Inc.	517,39 \$
Thibault et associés	2 759,26 \$
Tim Hortons	45,20 \$
Tyco Integrated Fire & Security	825,52 \$
Vega Media	1 220,00 \$
Vigil Sécurité inc. Logitech Plus	735,15 \$
Ville de Québec	21 051,09 \$
Voltec Ltée	8 826,19 \$
WP Engine	38,17 \$
Zee Drive	36,16 \$
Total des effets présentés au conseil du 14 décembre 2021	1 891 783,82 \$

- D'autoriser le maire ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

GREFFE

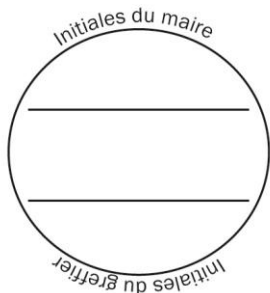
10. Résolution 397-12-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021

Sur la proposition de M. le maire Alain Dufresne.

Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

11. **Résolution 398-12-2021** **Nomination d'un maire suppléant**

Considérant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, qui prévoit que le conseil municipal désigne un conseiller comme maire suppléant et que celui-ci possède et exerce les mêmes pouvoirs que le maire, lorsque ce dernier est absent du territoire ou lorsqu'il ne peut exercer ses fonctions ;

Considérant que le conseil souhaite nommer Mme Michèle Dufresne à titre de mairesse suppléante :

Sur la proposition de M. le maire Alain Dufresne.

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de Mme Michèle Dufresne à titre de mairesse suppléante;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. **Résolution 399-12-2021** **Nomination de M. Dominic Morin à titre de représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la résidence Le Trèfle d'Or**

Considérant qu'un membre du conseil municipal doit siéger sur le conseil d'administration de la résidence Le Trèfle d'Or :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette.

Il est résolu :

- De nommer M. Dominic Morin, conseiller du district 3, à titre de représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la résidence Le Trèfle d'Or;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIRECTION GÉNÉRALE

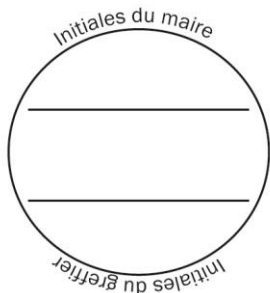
13. **Résolution 400-12-2021** **Confirmation de l'engagement de la Ville à céder un terrain pour l'implantation d'une école primaire**

Considérant la résolution CA-20/2101 du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries, adoptée en date du 23 octobre 2020, demandant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval de lui confirmer la cession d'un terrain en vue de la construction d'une école primaire de 23 classes, et ce, à titre gratuit et en respect des dispositions législatives, de l'échéancier et des exigences formulées;

Considérant la résolution 060-03-2021, adoptée le 2 mars 2021 par le conseil municipal, confirmant cet engagement;

Considérant que, par la résolution 060-03-2021, la Ville s'engageait à céder les lots 5 586 743 et 6 079 516 ptie du Cadastre du Québec;

Considérant les démarches entreprises par la Ville pour acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation lesdits lots;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant les discussions et les documents consultés par le conseil municipal depuis le 8 novembre 2021;

Considérant que les informations suivantes ont été portées à l'attention du conseil municipal et qu'il souhaite les rendre publiques :

N° de résolution ou annotations

- La modification de l'emplacement de la troisième école à ce stade-ci du projet implique un retard d'au moins deux (2) ans pour l'ouverture de celle-ci;
- La modification de l'emplacement de la troisième école impliquerait un déplacement de certains élèves vers une école primaire à l'extérieur du territoire pendant ces deux années;
- La modification de l'emplacement de la troisième école retarderait le déploiement des maternelles 4 ans;
- La modification de l'emplacement de la troisième école à ce stade-ci induirait des augmentations importantes de coûts, pour le Centre de services scolaires Premières-Seigneuries, lequel pourrait potentiellement en faire la réclamation auprès de la Ville;
- L'ensemble des citoyens de la Ville devrait assumer cette augmentation des coûts du projet;
- Des options et des solutions pour assurer la sécurité des piétons et des véhicules sont actuellement à l'étude;
- L'implantation de la troisième école dans le secteur « village » s'inscrit dans le cadre de la revitalisation du noyau villageois et de la planification stratégique de développement durable.

Considérant ce qui précède, le conseil municipal souhaite honorer l'engagement de la Ville auprès du Centre de services scolaires et maintenir l'emplacement de la troisième école primaire sur les lots 5 586 743 et 6 079 516 ptie du Cadastre du Québec, soit sur les terrains donnant sur la rue des Champs :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette.

Il est résolu:

- De maintenir l'engagement de la Ville, auprès du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries, à savoir l'emplacement de la troisième école primaire sur les lots 5 586 743 et 6 079 516 ptie du Cadastre du Québec, soit sur les terrains donnant sur la rue des Champs;
- De poursuivre les démarches pour céder lesdits lots au Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries dès début 2022;
- De mandater Me Valérie Savard afin de convenir, de gré à gré si possible, avec le propriétaire du lot 5 586 743 des indemnités immobilière et accessoire relatives à l'expropriation;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Résolution 401-12-2021

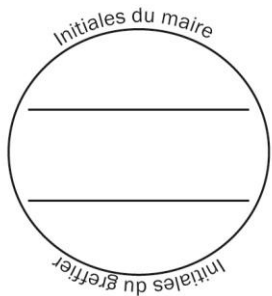
Mise à jour de l'organisation municipale de sécurité civile dans le cadre de Plan municipal de sécurité civile

Considérant les Résolutions 028-01-19, 152-05-2020 et 039-02-2021, constituant et modifiant l'organisation municipale de sécurité civile;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les membres de l'organisation municipale de sécurité civile :

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- De modifier l'organisation municipale de sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;
- Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

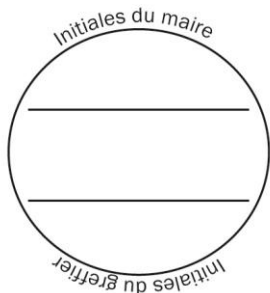
N° de résolution ou annotations

Fonction en situation de sinistre	Nom	Fonction habituelle
Conseil municipal et coordination générale		
Maire :	Alain Dufresne	Maire
Substitut :	Michèle Dufresne	Mairesse suppléante
Coordonnateur municipal :	Marc Proulx	Directeur général
Substitut :	Moïse Mayer	Directeur sécurité publique
Coordonnateur de site :	Moïse Mayer	Directeur sécurité publique
Substitut :	Sébastien Rayé	Capitaine aux opérations
Adjointe gest. :	Mélanie Bouchard	Agente S.A.
Responsables de mission		
Administration/Finances :	Ariane Tremblay	Directrice finances et trésorière
Substituts :	Sophie Tremblay	Trésorière adjointe
	Patricia Fortier	Agente de gestion financière
Communications et RH :	Audrey Beaulieu	DGA et responsable RH
Substitut communication :	Karine Daigle	Agente de communication
Substitut RH :	Ariane Tremblay	Directrice finances et trésorière
Adjointe adm. :	Caroline Letarte	Adjointe adm.
Affaires juridiques :	Caroline Nadeau	Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Sécurité des personnes :	Sûreté du Québec	Responsable du poste local
Substitut :	Officier en devoir	
Santé	Ministère de la santé et des services sociaux	Responsable de la santé publique
Sécurité publique :	Moïse Mayer	Directeur
Substituts :	Sébastien Rayé	Capitaine aux opérations
	Steeve Grondin	Lieutenant éligible
Agente S.A. :	Mélanie Bouchard	Agente S.A.
Service aux personnes sinistrées :	Nathalie Gagnon	Directrice loisirs
Substitut :	Sabrina Thomassin	Coord. Vie communautaire
	Charles Dufour	Coord. à la programmation
Transport :	Andrée-Anne Turcotte	Greffière adjointe
Services techniques :	Anick Patoine	Directrice Travaux publics
Substitut :	Philippe Chagnon	Contremaitre TP
Travaux publics :	Anick Patoine	Directrice Travaux publics
Substitut :	Philippe Chagnon	Contremaitre
Agente S.A. :	Rosie Truchon	Agente S.A.
Environnement, urbanisme et géomatique :	Michaël Boutin	Directeur Aménagement du territoire
Substituts :	Karine Baril	Coordonnatrice à l'aménagement du territoire
	Amélie Bourdeau	Agente S.A.

- Que cette résolution abroge et remplace toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

URBANISME

15. Résolution 402-12-2021

N° de résolution ou annotations

Demande de PIIA - 400, rue Auclair (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)

Considérant la demande de PIIA n°2021-0059 déposée le 1^{er} septembre 2021;

Considérant que la demande vise l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, au 400, rue Auclair, et que cette demande est assujettie aux articles 2.2.3.4 et 3.1.2.5 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les plans et devis d'ingénierie, déposés avec la demande, sont conformes et que tous les objectifs et critères sont respectés;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2021-0059, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, au 400, rue Auclair, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021 :

Sur proposition de M. le conseiller Charles Morissette.

Il est résolu :

- D'accepter la demande PIIA n°2021-0059, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés au 400, rue Auclair, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. Résolution 403-12-2021

Adoption de noms de rues - Développement de la Petite Europe

Considérant que le promoteur a changé le nom du développement par celui du «*Développement de la Petite Europe*» en 2014;

Considérant que les odonymes suivants : rue des Alpes, rue des Pyrénées, rue de l'Oural, rue du Caucase et rue des Carpates ont tous été officialisés le 1^{er} mai 2015;

Considérant que les odonymes existants font référence aux principales chaînes de montagnes ou aux principaux massifs du territoire européen;

Considérant l'ajout de deux (2) nouvelles rues/sections de rues dans le secteur du «*Développement de la Petite Europe*» ;

Considérant que le service de l'aménagement du territoire propose que les nouveaux odonymes est un lien avec les odonymes déjà officialisés, afin de conserver la thématique actuelle :

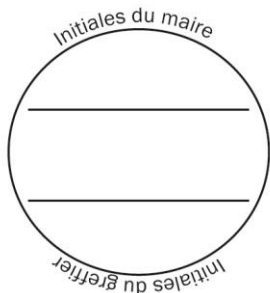
Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte et soumette, auprès de la Commission de la toponymie, les odonymes suivants pour les deux (2) nouvelles rues/sections de rues du «*Développement de la Petite Europe*» : rue des Vosges et rue du Jura;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

LOISIRS

N° de résolution ou annotations

17. Résolution 404-12-2021

Demande de subvention dans le cadre d'une initiative citoyenne

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2021, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté;

Considérant que la Ville a reçu une demande de M. Guillaume Bédard, pour l'organisation d'un tournoi de hockey bottines, au terrain des loisirs, le 27 décembre 2021 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- D'octroyer une aide financière de 500 \$ à M. Guillaume Bédard pour l'organisation d'un tournoi de hockey bottine;
- De remettre le montant de l'aide financière suivant la remise du rapport d'événement;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. Résolution 405-12-2021

Nomination de M. Dominic Morin comme responsable des questions Famille-ainés (RQFA)

Considérant que dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Politique Famille-Aînés (Municipalité amie des aînés), un comité de pilotage a été créé, par la résolution 156-04-2021;

Considérant que le comité de pilotage a notamment comme mandat l'élaboration de la politique municipale familiale et des aînés et du plan d'action triennal qui en découle ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouvel élu responsable des questions Famille-Aînés (RFQA) et président de ce comité :

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu

- De nommer M. Dominic Morin à titre de responsable des questions Famille-Aînés (RFQA) et président du comité de pilotage pour l'élaboration de la Politique Famille-Aînés;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. Résolution 406-12-2021

Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la communauté*

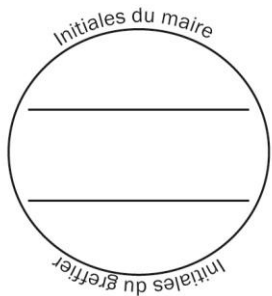
Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de *Diffusion Culturelle SBDL*;

Considérant que la demande d'aide financière vise à soutenir l'organisation d'une exposition des œuvres de Carlos Ste-Marie, artiste de Sainte-Brigitte-de-Laval reconnu internationalement, du 9 au 12 décembre prochain, à l'église de Sainte-Brigitte;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'accorder une aide financière de 750 \$ à *Diffusion Culturelle SBDL*, conformément à la *politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. Résolution 407-12-2021

Autorisation de signature du contrat de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA) pour bibliothèque autonome associée 2022-2024

Considérant que la Ville souhaite renouveler son partenariat avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA) pour les années 2022 à 2024;

Considérant que la Ville désire signer l'entente pour bibliothèques autonomes associées afin de maintenir un service de qualité aux citoyens;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature dudit contrat :

Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin.

Il est résolu :

- De nommer Mme Michèle Dufresne comme représentante de la Ville et la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, Mme Sabrina Thomassin, comme responsable de la bibliothèque ayant reçu une formation définie par le CRSBP CNCA;
- De désigner le maire et le directeur général à signer le contrat pour bibliothèques autonomes associées entre la Ville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA).

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

21. Résolution 408-12-2021

Embauche de Mme Caroline Nadeau, à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, régulier, temps plein

Considérant la vacance du poste de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière;

Considérant que le poste doit être comblé afin de répondre aux divers besoins de la Ville notamment en ce qui concerne les services juridiques;

Considérant que Mme Caroline Nadeau répond à l'ensemble des exigences du poste;

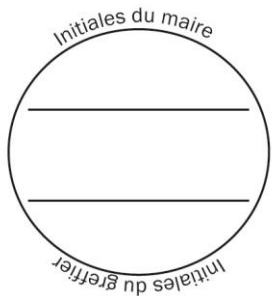
Considérant que Mme Caroline Nadeau exercera ses fonctions d'avocate exclusivement à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et que celle-ci est couverte par nos assurances professionnelles;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval se porte garante de prendre fait et cause et de répondre financièrement des conséquences de toutes erreurs ou omissions commises dans l'exercice de ces fonctions;

Considérant la recommandation favorable du directeur général et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'embaucher Mme Caroline Nadeau, à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, à temps plein, régulier, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 n°CC-19-24*;
- D'adopter l'*Avenant 1 – Caroline Nadeau* traitant des conditions qui lui sont propres, en complémentarité au *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 n°CC-19-24*
- Que les conditions de travail soient celles stipulées dans le *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 n°CC-19-24* et dans l'*Avenant 1 – Caroline Nadeau*;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. Résolution 409-12-2021

Ratification de la lettre d'entente #2021-03 intervenue entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5187

Considérant que la convention collective signée par les parties en vigueur du 10 avril 2019 au 31 décembre 2024;

Considérant que l'article 20.01 de la convention collective ne prévoit qu'une garde hebdomadaire;

Considérant que la Ville désire ajouter la possibilité d'avoir un employé de garde lors de situations exceptionnelles ou de mesures d'urgence d'une durée inférieure à une semaine;

Considérant que les parties désirent établir les conditions de travail applicables aux personnes de garde lors de telles situations :

Sur la proposition M. le conseiller Guillaume Plamondon.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente #2021-03 intervenue entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5187;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe, à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

23. Résolution 410-12-2021

Autorisation de signatures de l'Avenant 3 – Philippe Chagnon du Contrat traitant des conditions de travail des employés cadres

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 3 et l'annexe A de l'Avenant 1 – Philippe Chagnon afin de bonifier la prime de garde et ce, pour assurer une équité dans le paiement de la prime de garde à des employés cadres qui ont à effectuer de la garde dans le cadre de leurs fonctions:

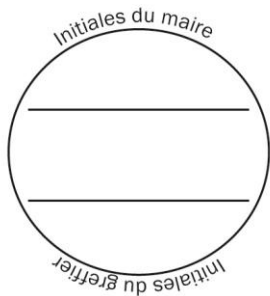
Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin.

Il est résolu :

- D'adopter et d'autoriser la signature de l'*Avenant 3 – Philippe Chagnon* au *Contrat traitant des conditions de travail des employés cadres n°CC-19-24*;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

24. Résolution 411-12-2021

N° de résolution ou annotations

Motion de remerciements - Départ à la retraite de M. Laval Auclair à titre de préposé à l'équipement et à l'entretien

Considérant le départ à la retraite de M. Laval Auclair, préposé à l'entretien et à l'équipement, en décembre dernier;

Considérant que M. Laval Auclair a cumulé 14 années de service pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que durant toutes ces années, il a fait preuve de professionnalisme et de dévouement;

Considérant qu'il a partagé son savoir-faire, ses connaissances et son expertise au service des citoyens :

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- De remercier M. Laval Auclair pour toutes ces années passées à la Ville;
- De lui souhaiter le meilleur pour sa retraite;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

25. Résolution 412-12-2021

Période de questions

À 19 h 27, le maire, M. Alain Dufresne, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Étant donné la présence limitée des citoyens à la séance du conseil municipal en raison des mesures de distanciation physique dues à la pandémie de la COVID-19, les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe.

La période de questions s'est terminée à 19 h 41.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

26. Résolution 413-12-2021

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire Alain Dufresne.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 42.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature du maire

Signature de la greffière adjointe